

Conditions générales de vente

Généralités

Ces conditions générales s'appliquent à tous les produits et/ou prestations de services fournis par Animex Technology SA, ci-après désignée par « Animex », à l'exclusion de toutes autres conditions figurant sur les documents (appel d'offres, commandes, correspondances) émis par le client. Aucune modification aux présentes conditions générales ne sera réputée acceptée par Animex sans son accord express et écrit, sauf disposition contraire mentionnée sur l'offre elle-même.

Définitions

Produits série : produits fournis par Animex en volume et qui ne sont pas des prototypes. Prototypes: produits (1) pour lesquels il n'y a pas de spécifications ou pas d'accord relatif aux spécifications (pièces catalogue), ou (2) qui sont fournis dans un but de test, ou (3) qui sont définis comme tels au moment de l'acceptation de la commande par Animex, ou (4) qui sont fournis par Animex avec la mention écrite explicite qu'ils ne sont pas conformes aux spécifications souhaitées par le client, ou (5) que les parties ont défini comme étant des prototypes,

Offres et documentation

Toute offre dûment signée est valable 1 mois, sauf disposition contraire spécifiée sur l'offre elle-même. Toutes les autres offres orales ou écrites ont une valeur indicative et ne sont pas contractuelles. Toutes illustrations, dessins, calculs et autres documents et données – quel qu'en soit le support – demeurent la propriété exclusive de Animex. Leur reproduction, leur utilisation ou leur transmission à un tiers est soumise à l'approbation préalable écrite expresse de Animex.

Commandes et réserve

Une commande est acceptée lorsqu'elle a été confirmée par Animex. Si le client annule en partie ou totalement une commande, ou une partie d'une commande, Animex se réserve le droit de facturer des frais d'annulation, sans préjudice de tous autres droits de Animex.

Paiement / prix

Sauf disposition contraire spécifiée sur l'offre elle-même, les prix s'entendent en francs suisses (CHF), pour marchandises prises en nos usines (EXWORKS TVA exclue – Incoterms 2010). Sauf disposition contraire convenue entre parties, les coûts d'emballage et de transport des emballages vides si retournables, la TVA et toute autre taxe imposée par les autorités sont exclus et sont à la charge du client.

Sauf disposition contraire convenue entre parties, le montant facturé est payable à 30 jours fin de mois net (sans déduction) à partir de la date de facturation. Si des éléments importants dans la détermination des prix de Animex viennent à être modifiés indépendamment de Animex entre le moment de la commande et celui de la livraison, Animex se réserve le droit d'ajuster en conséquence les prix des livraisons non encore terminées. Dans ce cas, Animex informera le client de cet ajustement de prix dès que possible. La livraison ne sera libérée qu'après réception et acceptation par Animex de la commande mise à jour de la part du client.

Délais de livraison

Animex s'efforcera toujours d'effectuer la livraison des produits dans les conditions confirmées au client, mais ne pourra être tenu pour responsable d'aucun préjudice dû à un retard ou à une incapacité de livrer, pour autant que Animex ait fait ses meilleurs efforts pour livrer les produits dans les délais. Animex est autorisé à effectuer des livraisons partielles après en avoir informé le client.

Emballages

Sauf disposition contraire convenue entre parties, l'emballage n'est pas compris dans le prix des produits. Les produits seront emballés par Animex selon les pratiques standards de Animex et les coûts qui s'y rapportent seront facturés séparément au client.

Expédition

Sauf disposition contraire convenue entre parties, Animex tient à disposition les marchandises en ses usines pour enlèvement sous conditions EXWORKS Incoterm 2010.

Modification produit

Toute modification exigée par le client doit être demandée par écrit à Animex. Si cette modification du produit est techniquement et économiquement réalisable, et acceptable du point de vue de Animex, une nouvelle offre sera soumise à l'approbation du client. Une fois la commande reçue et confirmée, le produit sera modifié conformément aux nouvelles spécifications validées par Animex.

Garantie

Les prototypes sont fournis « en l'état ». Animex décline toute garantie, de quelque nature que ce soit, en ce qui concerne les prototypes et leur utilisation. Les prototypes sont fournis à des fins de tests ou de démonstration exclusivement et ne sont pas destinés à être incorporés dans des produits commercialisables. Si le client décide néanmoins de revendre ou d'incorporer ces prototypes à des produits destinés à la revente, il le fera à ses propres risques et en assume toute responsabilité.

Pour les produits série, la période de garantie des produits fournis est de 2 ans à partir de la date de facturation. Animex garantit que les produits série sont :

- De bonne qualité et conformes aux spécifications dans la version en vigueur à la date de fabrication, acceptées expressément par les deux parties par écrit.
- Conformes à la loi Suisse.

Le client a la responsabilité de tester, intensivement et avec succès, et valider l'utilisation des produits Animex sur son application avant de libérer la production de systèmes destinés à la vente sur le marché. Si le client constate des défauts, il doit les communiquer à Animex par écrit dans les deux semaines suivant la réception de l'envoi. Les pièces jugées défectueuses doivent être renvoyées à Animex aux frais du client. La responsabilité de Animex sera limitée à l'échange des produits livrés par Animex analysés et confirmés comme étant défectueux par Animex. Dans ce cas, Animex tiendra à disposition les marchandises en ses usines pour enlèvement sous conditions EXWORKS Incoterm 2010. Toute responsabilité pour préjudices consécutifs, directs ou indirects tels que gain manqué, perte de production, investissements perdus, coûts assumés pour l'achat de produits de remplacement, frais de rappel des produits, de montage, démontage, ou dommages résultant des préjudices subis par des tiers est exclue. La garantie tombe si le client a modifié ou démonté le produit ou a utilisé le produit en dehors des spécifications sans l'accord écrit préalable de Animex.

Limitation de responsabilité

La responsabilité totale cumulée de Animex et/ou de ses organes représentatifs, employés et agents pour toutes les questions relatives à la fourniture des produits ou prestation de services par Animex (telles que, notamment, responsabilité pour inexécution, mauvaise exécution, exécution tardive ou défectueuse, défauts matériels ou juridiques), que cette responsabilité repose sur un fondement légal ou contractuel et même si les cas donnant lieu à responsabilité venaient à être multiples, à provenir de causes différentes et/ou à se rapporter à des produits ou services dus en exécution de commandes distinctes ou passées à des dates différentes, sera limitée à **3 millions de Francs Suisses (CHF)**.

Droits de propriété

Animex reste titulaire de ses droits de propriété intellectuelle. L'achat de produits, la participation aux coûts de fabrication, ou la participation aux coûts d'outillages n'entraîne en aucun cas l'octroi d'un droit de propriété intellectuelle ou d'une licence. Animex se réserve la propriété sur tous ses produits vendus jusqu'à réception de la totalité du prix de vente, et peut procéder à l'inscription correspondante au registre des pactes de réserve de propriété.

Force majeure

En cas de force majeure, Animex est relevé de ses obligations. Sont considérés comme cas de force majeure, des événements et circonstances graves qui ne seraient pas imputables à Animex tels que l'impossibilité d'obtenir des livraisons de ses propres fournisseurs, la mobilisation, la guerre, les grèves, des dommages importants à ses moyens de production ou encore des dispositions légales administratives (blocage des importations ou des exportations).

Outillages

Les outillages resteront sous le contrôle de Animex, même s'ils ont été partiellement ou totalement facturés au client. Animex se réserve le droit de disposer librement de tous les outillages qui n'auraient pas été utilisés durant 2 années consécutives, même si ceux-ci ont été partiellement ou totalement payés par le client.

Lieu d'exécution et for judiciaire

Tout litige sera soumis à la juridiction exclusive des tribunaux compétents au for de Animex. Le droit suisse est applicable, à l'exclusion des dispositions de la Convention des nations unies sur les contrats de vente internationale de marchandises (1980). Ces conditions générales de ventes sont également traduites en anglais et en allemand. En cas de désaccord, la version originale en français prévaut.